

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier :

les comptes communaux de l'année 2024

La Commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, excusée le 24 mars Susete Ulliel, Rapportrice
Messieurs	Edouard Dubuis, excusé le 31 mars Christian Joly, Federico Rapini, Président Alexandre Sobredo, excusé le 31 mars

s'est penchée, en dates des 24 et 31 mars, 7 et 28 avril, le 19 mai ainsi que le 2 juin 2025 sur les comptes 2024.

Lors de la séance du 24 mars 2025, Mme la Syndique Monique Choulat-Pugnale et Mme la boursière Marielle Vontobel, étaient présentes pour la présentation du résultat des comptes 2024.

Diverses informations complémentaires ont été reçues par échanges de courriels principalement sous forme de liste de questions et réponses avec Mme la Syndique et Mme Vontobel. La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les informations données avec transparence et la transmission des comptes audités.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est particulièrement attachée à contrôler les dépassements des comptes de charges et diminutions des comptes de produits, en regard du budget 2024 voté par le Conseil communal.

Introduction

Les comptes présentés par la Municipalité pour l'exercice 2024 bouclent sur un résultat à l'équilibre pour un budget 2024 prévoyant une perte de CHF 7'425'000.- après amendements du Conseil communal.

L'équilibre a été atteint grâce au prélèvement d'un montant de CHF 1'280'248.- à la réserve péréquative et celui d'une somme de CHF 1'280'131.- à la réserve pour les investissements futurs.

La différence avec le budget – hors prélèvement aux réserves – s'explique principalement par un solde favorable moins élevé entre recettes fiscales et charges péréquatives, des travaux et dépenses budgétés non réalisés, ainsi que des remboursements dépassant le demi-million de francs d'associations intercommunales pour 2024. Au titre des recettes exceptionnelles, la Commune de Rolle a comptabilisé une somme de CHF 407'000.- liée à un abandon d'un litige.

Le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement positive de CHF 1'322'656.- (CHF 940'281.- en 2023) qui ne couvre pas les investissements de CHF 2'665'848.-. Cette augmentation de la marge d'autofinancement intervient après trois années consécutives de repli.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres (capital) s'élevaient à CHF 130'120.-, montant inchangé sur douze mois.

Commentaires généraux

Il est important de souligner que, sans l'utilisation des réserves, le résultat final pour 2024 serait un déficit de CHF 2'560'379.-. L'utilisation de réserves comptables afin d'améliorer les résultats est une pratique qui perdure depuis plusieurs années et ne saurait être pérenne.

La valeur du point d'impôt a légèrement diminué, il se situe en 2024 à CHF 1'001'632.-, en 2023 il était de CHF 1'018'784.-

Le Préavis Municipal étant bien fourni en explications et détails sur la comptabilité 2024, la Commission y renvoie pour le surplus.

Commentaires particuliers

Dans le cadre de l'examen des comptes 2024, la Commission a constaté avec préoccupation une diminution des comptes « traitements personnel fixe », ceci en raison d'absences de longue durée et de postes vacants. La commission s'inquiète de l'impact négatif qui pourrait en découler sur le fonctionnement de la Commune.

La commission incite la Municipalité à mobiliser les budgets alloués à la formation, une part significative de ces fonds n'ayant pas été utilisée.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande d'accepter les comptes 2024 tel que présentés à 6 voix pour et une abstention, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Rolle,

Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 28 avril 2025,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- adopte les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2024, tels que présentés ;
- valide le prélèvement au fonds pour charges péréquatives de CHF 1'280'248.-
- valide le prélèvement à la réserve pour investissements futurs de CHF 1'280'131.-
- donne décharge à la Commission permanente des finances
- donne décharge à la Municipalité
- donne décharge à la Cheffe du service des finances

Au nom de la Commission :

Le Président

La Rapporteuse

Federico Rapini

Susete Ulliel

Rolle, le 2 juin 2025